

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 04 février 2019 à 18h30**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et présente ses vœux à l'assemblée.

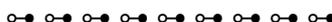
*Madame Carole WORMS, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

Sont présents Mmes et MM tous les membres à l'exception de M. Guy BENARROCHE, Mmes Sandrine BRETAGNE, Véronique ESQUIROL, MM Patrick GUILLAUME et Éric ISNARD.  
Mmes Aurélie CHATAIGNIER, Edwige PEYRARD, Corinne VACCA et Nathalie VARYN ont respectivement donné pouvoir à Mmes Aline SALLES, Chantal RECOTILLET, MM Robert SERNIOTTI et Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption des comptes rendus des séances du 27 novembre 2018 et du 11 décembre 2018.

**UNANIMITE**



#### **RAPPORT N° 1 – Revalorisation du salaire de Collaborateur de Cabinet**

*Monsieur le Maire donne lecture du rapport et l'explique*

Par délibération en date du 28 avril 2014, vous m'aviez autorisé à procéder au recrutement d'un Collaborateur de Cabinet, dont la rémunération a été adossée au 11<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe – IB 551.

A ce jour, au même titre que tous les agents de la commune, il convient de réévaluer son salaire. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'assoir sa rémunération, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 sur le 12<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe – IB 599 et d'inscrire au budget (chapitre 64 article 64131) les crédits correspondants.

*Arrivée de Monsieur Guy BENARROCHE*

**UNANIMITE**

#### **RAPPORT N° 2 – Créations de postes de titulaires**

*Monsieur le Maire donne lecture du rapport et l'explique*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois, je vous propose de créer les emplois suivants à temps complet, en raison de la réorganisation des services :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

**UNANIMITE**

#### **RAPPORT N° 3 – Poste de vacataire**

*Monsieur Cyrille PALLIANI donne lecture du rapport et l'explique*

Par délibération nous avons créé un emploi de vacataire au niveau de l'EMS rémunéré à un taux horaire de 13,50 € brut.

Cet emploi est occupé par Monsieur JOUCERAND Grégory, diplômé du BPJEPS.  
Je vous propose si vous en êtes d'accord, afin de reconnaître sa qualification professionnelle par rapport aux agents, titulaires uniquement du BAFA, de porter son taux de rémunération à 15,00 € brut de l'heure.

*Arrivée de Madame Edwige PEYRARD*

**UNANIMITE**

**RAPPORT N° 4 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône**

*Madame Muriel HENRY donne lecture du rapport et l'explique*

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a mis en place un dispositif de soutien au fonctionnement des crèches communales dont l'objectif est de soutenir les modes de garde collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans.

Notre collectivité, agréée par le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance (SMAPE) de la PMI est éligible à ce dispositif.

L'aide départementale est servie sous la forme d'une subvention de fonctionnement, calculée en fonction du nombre de places agréées. Pour l'année 2019, le montant devrait se situer à hauteur de 220 € par place agréée.

Dans le cadre de ce dispositif, je vous propose de présenter un dossier de demande de subvention.

**Monsieur BOUTBOUL** demande si l'on connaît le montant de la subvention et si l'on avait déposé ce même dossier l'année dernière.

**Madame HENRY** répond par l'affirmative. Elle indique que le montant de la subvention sera égal au nombre de places en crèche, soit 42, multiplié par le montant forfaitaire de 220 € soit environ 9.000 €.

**UNANIMITE**

*Arrivée de Monsieur Éric ISNARD*

**RAPPORT N° 5 – Cession de terrain**

*Monsieur José MORALES donne lecture du rapport et l'explique*

Madame CINTAS Colette est propriétaire d'un terrain situé en bordure du chemin des Gorguettes.

Elle souhaite céder gratuitement cette parcelle, cadastrée AD 124 d'une superficie de 971 m<sup>2</sup> à la commune.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette cession volontaire avec la propriétaire et de l'autoriser à signer tous les documents correspondants.

Monsieur MORALES précise que l'intérêt de cette cession réside notamment dans le fait que l'accès à ce terrain nous permettra d'entretenir le ruisseau rejoignant le réseau pluvial.

**UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'une réunion d'initiative locale est prévue sur La Bouilladisse le 1<sup>er</sup> mars à 18h00 et que les cahiers de doléances et de propositions sont à la disposition du public à l'accueil de la mairie et à la médiathèque.

**Madame BATTESTINI** donne les dates du festival de théâtre « Sous le regard de Bernadette » qui se déroulera du 8 au 10 mars prochain et du Carnaval prévu le 30 mars.

**La séance est levée à 19h00**